



JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

LOIS ET DECRETS

ARRETÉS, DÉCISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

ABONNEMENTS

Togo, France et autres Pays d'expression française .. 1 an	6 mois	
Ordinaire	1.300 frs 800 frs	
Avion	3.300 frs 1.700 frs	
Etranger	1 an 6 mois	
Ordinaire	1.600 frs 900 frs	
Avion	3.750 frs 2.300 frs	
Prix du numéro	Au comptant à l'imprimerie : 75 frs	
	Par porteur ou par poste :	
	Togo, France et autres Pays d'expression française	90 frs
	Etranger : Port en sus.	

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à l'EDITOGO
 B.P. 891 — Tél. : 87-18 — LOME.

Ils commencent par le premier numéro d'un mois et se terminent par le dernier numéro d'un des quatre trimestres.

Les abonnements et annonces sont payables d'avance.

ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne 80 frs
 minimum 250 frs

Chaque annonce répétée : moitié prix :
 minimum 250 frs

Direction, Rédaction et Administration :
 Cabinet du Président de la République
 Téléphone 27-01 — LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Le Service du Journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Conservation de la propriété foncière (Avis de bornage) 1

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

AVIS DE BORNAGE

Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le mardi 1^{er} septembre 1970, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 7as 28 cas, connu sous le nom de Tokoin central et borné au nord par Apédo Roudophe, au sud par Béatrice D. Creppy, à l'est par le T.F. n° 1660 T.T. et à l'ouest par une rue en projet dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ada Jonathan, inspecteur primaire à Lama-Kara, suivant réquisition du 18 octobre 1969, n° 5433.

Le mercredi 2 septembre 1970, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circonscription administrative de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 3as 98cas, connu sous le nom de Tokoin central et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est par des lots n° 265 et 266 et à l'ouest par le T.F. n° 4848 R.T., dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Nunyava K. Sylvestre, maçon à Lomé-Bassadjé, suivant réquisition du 20 octobre 1969, n° 5434.

Le mercredi 2 septembre 1970, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé circonscription administrative de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6as 03cas, connu sous le nom de Tokoin et borné au nord, à l'est, à l'ouest par la famille Zankou et au sud par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Agbadessi Awusu, née Tétévi, revendeuse à Lomé, suivant réquisition du 22 octobre 1969, n° 5435.

Le jeudi 3 septembre 1970, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circonscription administrative de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4as 6rcas, connu sous le nom de Tokoin et borné au nord par la famille Zankou, au sud par une rue en projet, à l'est par Michel Kpadey et à l'ouest par la famille Gbogli Amenikpi, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kwassi M. A. Kpadey, topographe à Lomé, suivant réquisition du 22 octobre 1969, n° 5436.

Le vendredi 4 septembre 1970, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4as 02cas, connu sous le nom de Amoutivé-Tokoin et borné au nord par le T.F.

n° 849 T.T., à l'est par la route de Djagblé, au sud et à l'ouest par la collectivité Abugeh Hula, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Faustine Novignon d'Almeida, née Lassey, ménagère à Lomé, suivant réquisition du 22 octobre 1969, n° 5437.

Le jeudi 3 septembre 1970, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4as 79cas, connu sous le nom de Tokoin et borné au nord par la famille Zankou, au sud par une rue en projet, à l'est par la famille Gbogli et à l'ouest par Kwasi Michel A. Kpadey, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kwasi Michel Kpadey, topographe à Lomé, suivant réquisition du 22 octobre 1969, n° 5438.

Le lundi 14 septembre 1970, à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kanyikopé, circonscription administrative de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 31as 18cas et borné au nord par Mississo Léguélé Kanyi, au sud, à l'ouest par Fiadjigbé Bakpa Kanyi, Sanvi Bakpa et Kuamj Bakpa Kanyi et à l'est par Kossi Bakpa Kanyi et Fiadjigbé Bakpa Kanyi, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kouévigah A. Jean, aide-topographe à Lomé, suivant réquisition du 22 octobre 1969 n° 5439.

Le vendredi 4 septembre 1970, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circonscription administrative de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5as 69cas, connu sous le nom de Tokoin C. St Joseph et borné au nord par le lot n° 14, au sud par Apédoh Adankpo, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par la rég. n° 5194, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Sogh Clétus, ingénieur-adjoint d'agriculture à Lomé, suivant réquisition du 28 octobre 1969, n° 5441.

Le mardi 8 septembre 1970, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circonscription administrative de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4as 40cas, connu sous le nom de Tokoin-Ouest et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est par la famille Adjallé Dadzie et à l'ouest par Kozon Marcellin, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Atantsi Louis, fonctionnaire à l'O.P.A.T.-Lomé, suivant réquisition du 28 octobre 1969, n° 5442.

Le mardi 15 septembre 1970, à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 26as 43 cas et borné au nord, à l'est par les héritiers Honou et à l'ouest par Agué Komi, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Dosseh Benjamin, inspecteur des P.T.T. en retraite à Lomé, suivant réquisition du 29 octobre 1969, n° 5443.

Le samedi 19 septembre 1970, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Anécho, circonscription administrative d'Anécho, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4as 65cas, connu sous le nom de Kpota-Plage et borné au nord par le T.F.

n° 3662 T.T., au sud par le Domaine Maritime, à l'est par le T.F. n° 5907 T.T. et à l'ouest par Folikoé Doé King, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Isaac Akovi Wilson, représenté par M. Dossavi Philippe, géomètre à Anécho-Adjido, suivant réquisition du 29 octobre 1969, n° 5444.

Le lundi 7 septembre 1970, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circonscription administrative de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5as 47cas, connu sous le nom de Quartier n° 10 et borné au nord par le T.F. n° 573 T., au sud par la rue de la Somme, à l'est par Lawson Alice et le T.F. n° 6063 RT. et à l'ouest par le T.F. n° 4589, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Wallace Essah Suzanne, revendeuse à Lomé, suivant réquisition du 31 octobre 1969, n° 5446.

Le lundi 7 septembre 1970, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circonscription administrative de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 4as 56cas, connu sous le nom de Assivito et borné au nord par la rue du Chemin de Fer, au sud par la rue Alsace-Lorraine, à l'est par la rue du Champ de Courses et à l'ouest par le T.F. n° 145 de Lomé, dont l'immatriculation a été demandée par M^e César Amorin, notaire à Lomé, pour la S.G.G.G. à Lomé, suivant réquisition du 3 novembre 1969, n° 5447.

Le jeudi 3 septembre 1970 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4as 02cas, connu sous le nom de Tokoin et borné au nord par une rue en projet, au sud par Prosper Placktor, à l'est et à l'ouest par Hoka Gbongli Aménikpi, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur d'Almeida Ayité Joachim, employé de commerce à Lomé, suivant réquisition du 13 novembre 1969, n° 5448.

Le vendredi 18 septembre 1970, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 18has 13as 94cas, connu sous le nom de Bè-Wuiti et borné au nord par la famille Agblévon et Assion, au sud par la famille Agbodjivé, Fiassé Sénu, Kossi Aho, à l'ouest par la famille Azianka Agbaglo et Ayikpé, Kassu Aholété et Kodjo Aholété, à l'est par la famille Boto, Edoh Gbogboé, Klutsé Adenu, Zandji Djakpa, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Togbé Etsé Zankpo, cultivateur, mandataire de la collectivité Zankpo à Lomé-Bè-Wuiti, suivant réquisition du 19 novembre 1969, n° 5449.

Le mercredi 16 septembre 1970, à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida circonscription administrative de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 40as 92cas et borné au nord par Améganvi Agbévavi, au sud par Agbenowoko, à l'est par Gaglo Dagbovie Peter et à l'ouest par Stanislas Ayité, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Louis D. Attivi, employé de commerce en retraite à Lomé, suivant réquisition du 21 novembre 1969, n° 5450.

Le lundi 7 septembre 1970, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé circonscription administrative de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 2as 64cas et borné au nord par l'Avenue des Alliés, au sud par les héritiers Kou-djo et Amenya, à l'est par Frantz Attiogbé et à l'ouest par les héritiers Henri Maccoley, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Ayélé K. T. Kodjovi Tètè, revendeuse à Lomé, suivant réquisition du 26 novembre 1969, n° 5451.

Le vendredi 11 septembre 1970, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé circonscription administrative de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4as 24cas, connu sous le nom de Tokoin-Hôpital et borné au nord, à l'est, à l'ouest par la famille Dadzie et au sud par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Paul Akakpo Typamm, instituteur à Lomé, suivant réquisition du 26 novembre 1969, n° 5452.

Le mardi 1^{er} septembre 1970, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé circonscription administrative de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6as 07cas, connu sous le nom de Tokoin-Central et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 1, à l'est par le lot n° 4 et à l'ouest par le lot n° 8, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Joseph Tandano Kangnaguine, garagiste à Lomé (Gastonègre), suivant réquisition du 29 novembre 1969, n° 5453.

Le mercredi 9 septembre 1970, à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Mission-Tové circonscription administrative de Tsévié consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 18has 44as 74cas, connu sous le nom de Koviépá et borné au nord par Akpaka Sényo, Adédjé Clément, au sud par Agbetsivi Safi, à l'est par

Atigbla Alokpa, Azoguénou et Tougbényo Agosso et à l'ouest par Esseh Fianyo, Dabla Aziawo et Tsawodji Alokpa, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Daniel Viviti Lawson, pharmacien à Lomé-Ahanoukopé, suivant réquisition du 3 décembre 1969, n° 5454.

Le jeudi 10 septembre 1970, à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Koviépé circonscription administrative de Tsévié consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 4has 80as 84cas et borné au nord par Aziawo Dabla, au sud par la route de Togblé, à l'est par Lawson Viviti Daniel et à l'ouest par Fianyo Esseh, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Daniel Viviti Lawson, pharmacien à Lomé-Ahanoukopé, suivant réquisition du 3 décembre 1969, n° 5455.

Le jeudi 17 septembre 1970, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Bè circonscription administrative de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5as 92cas connu sous le nom de Fiokomé et borné au nord, au sud par des rues en projet, à l'est par Joseph Aklassou et à l'ouest par Tossa Bouamé, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Doévi A. Christian, à la Brasserie du Bénin à Lomé, suivant réquisition du 4 décembre 1969, n° 5456.

Le mardi 8 septembre 1970 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Adawlato circonscription administrative de Lomé consistant en un terrain affectant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4as 17cas, connu sous le nom de Adawlato et borné au nord par le T.F. 561 de Lomé, au sud par la rue Maréchal Foch, à l'est par la rue des Pêcheurs et à l'ouest par le T.F. 212 de Lomé, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Clarence Epi-phanio Olympio, entrepreneur à Lomé, suivant réquisition du 6 décembre 1969, n° 5460.

Le conservateur de la propriété foncière,
E.K. Dogbé

